

Image not found or type unknown



Frais de grand déplacement

Par **barbard**, le **11/02/2016** à **20:27**

Bonjour

Je suis chauffeur de camion dans une entreprise du BTP depuis 37 ans,
Depuis quelques années ont est amené à faire du grand déplacement (France).
Jusqu'à présent mon employeur me donnait 75€ le premier jour et 61€ les jours suivant.
Maintenant il me donne 75€ le premier jour et 41€ les jours suivants.

J'aimerais savoir si il existe un barrem sur laquelle on peut se repérer pour pouvoir argumenté

Cordialement B M

Par **P.M.**, le **12/02/2016** à **09:36**

Bonjour,

Il conviendrait déjà de se référer à la Convention Collective applicable mais l'employeur pourrait éventuellement fournir son explication...

Par **barbard**, le **12/02/2016** à **19:36**

Bonjour

Merci de vous intéresser a mon pb.

En ce qui concerne la convention colective du btp ,que j'ai trouvé sur internet sur le site de legifrance, pas trouvé de barème juste la définition de ce qu'est un grand déplacement page 41.

Quand à mon employeur il me dit qu'il va regarder ça mes il ne fait rien.

Je voudrai le relancer mes pour ça il me faut des arguments.

Cordialement B M

Par **P.M.**, le **12/02/2016** à **20:57**

L'employeur ne devrait rien avoir à regarder pour expliquer pour quoi il a baissé

l'indemnisation à partir du deuxième jour...

Les indemnités de grand déplacement font l'objet du [Chapitre VIII-2 de la Convention collective nationale des ouvriers de travaux publics](#) s'il s'agit bien de celle-ci dont il s'agit... il n'existe aucun barème conventionnel d'indemnités journalières de grands déplacements... Le [barème URSSAF](#) fixe les limites d'exonération...

Par **barbard**, le **13/02/2016** à **15:17**

Bonjour

C'est bien la CC BTP que j'ai consulté, ce texte explique bien ce qu'est un grand déplacement mes rien sur les indemnités.

Le tableau de URSSAF montre les exonérations de charge auquel l'employeur à droit, mes rien sur ce que l'employeur doit me verser.

Je vais lui demander de me montrer le tableau sur lequel il se base pour me verser les dites indemnités.

Cordialement B M